

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

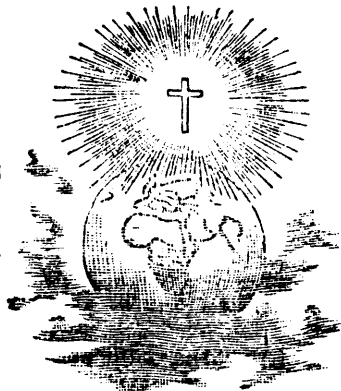
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de
 Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1891

SOMMAIRE :

Le Recensement de 1891, 325.—Hynoptisme, 327.—Chronique de la " Semaine Religieuse ", 332.—Hoffmann's Catholic Directory, 335.—Bibliographie, 335.—Petite chronique, 336.

FÊTES DE LA SEMAINE.

| | | |
|--------------|------|--|
| Dimanche, 15 | mars | —De la Passion. |
| Lundi, 16 | " | —Férie. |
| Mardi, 17 | " | —S. Patrice. |
| Mercredi, 18 | " | —S. Gabriel. |
| Jedi, 19 | " | —S. Joseph. Anniv. de la Consécration de S. E. le Cardinal Tarchereau. |
| Vendredi, 20 | " | —N.-D. de Pitié. |
| Samedi, 21 | " | —S. Benoît. |

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

| | |
|--|---|
| BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC. Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h. | CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h. |
| ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE. Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h. | ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE. Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h. |
| ÉGLISE SAINT-ROCH, Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h. | ÉGLISE SAINT-SAUVEUR. Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h. |
| CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH. Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h. | CHAPELLE N.-D. DE LOURDES. Messes basses le dimanche à 6 et 7 h. |

LIBRAIRIE STE-ANNE

J. A. LANGLAIS

LIBRAIRE-ÉDITEUR

No. 117, rue St-Joseph, St-Roch, Québec

Livres Classiques, français et anglais; Fournitures d'Écoles, Papeteries, Articles de Bureau, etc.—Nouveau Cours de Calligraphie Canadienne, en 9 cahiers, français et anglais. Ces deux magnifiques séries sont maintenant introduites dans presque toutes les écoles des Provinces de Québec, de Manitoba et du Nouveau-Brunswick; et ont été honorées de la haute approbation du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

SPÉCIALITÉS :—Apprêts pour Fleurs, Ornaments d'Églises, Vins de Messe, Cierges, Encens, Bougies, Veilleuses, Huile d'Olive, Cloches pour Églises, etc.

Toute commande pour importation de n'importe quel pays étranger, sera exécutée avec ponctualité.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

LE RECENSEMENT DE 1891

On va commencer dans quelques semaines, d'un bout à l'autre de la Confédération, le recensement décennal. Quelque soit le point de vue auquel on se place, l'importance de cette vaste et difficile opération ne saurait être exagérée, et n'a plus guère besoin d'être démontrée, du moins pour le grand nombre. Peu favorablement accueillie, ici comme ailleurs, dans les premiers temps, cette tentative depuis s'est renouvelée chaque fois avec un succès croissant. Aujourd'hui, on répond généralement de bonne grâce aux questions posées, et les officiers préposés à cette besogne sont bien accueillis. Tout de même, il n'est peut-être pas inutile de dire un mot sur ce sujet.

Un recensement n'est pas autre chose qu'un relevé officiel de la population et de la richesse mobilière et immobilière d'un pays. C'est, en quelque sorte, le *Grand Livre* de la nation, qui permet d'embrasser d'un seul coup d'œil sa situation économique. Naturellement, un recensement peut-être plus ou moins complet, suivant que le programme des questions posées à chaque habitant, est plus ou moins étendu. Ce point est laissé à la discrétion de l'autorité qui, en cette affaire, n'est pas moins intéressée que les gouvernés.

Les recensements, périodiques ou non, ne sont pas chose nouvelle. On constate par l'histoire qu'ils ont été en usage de tout temps chez les peuples civilisés. Les préoccupations des grands intérêts humanitaires, ou à leur défaut, les besoins immédiats de l'administration les imposaient et les imposent encore aux gouvernements. Ces derniers, pour la bonne administration de la chose publique, ont absolument besoin de connaître non seulement le chiffre de la population, mais aussi sa situation au point de vue agricole, commercial et industriel. Autrement, ils mar-

chent à tâtons, gouvernent à l'aveugle, et ne peuvent que par un pur hasard protéger efficacement les intérêts dont ils ont la garde. Un recensement, à des époques déterminées, est d'autant plus nécessaire, que c'est un des plus sûrs moyens de juger du degré de prospérité d'un pays, de constater les variations qu'elle éprouve, et d'apprécier l'influence de la législation sur le bonheur ou le malheur du peuple.

S'il en est ainsi, les recenseurs ne sauraient donc faire leur travail avec un soin trop scrupuleux ; la population du Canada en général, et celle de la Province de Québec en particulier, ne sauraient donner trop fidèlement les renseignements demandés. Non seulement le respect de la loi l'exige, mais nos intérêts les plus sacrés nous en font un devoir. Il faut savoir comprendre la position que nous occupons dans la Province et au sein de la Confédération. Notre province ne se compose pas exclusivement de catholiques, et la représentation aux Communes d'Ottawa est basée sur la population. Par conséquent, il importe grandement de faire connaître exactement notre force numérique.

Dans le premier cas, plus l'élément catholique sera considérable, plus il aura de part dans la distribution des octrois en faveur de l'éducation ; dans le second cas, plus le chiffre de la population sera élevé, moins sera grande la différence entre la représentation de la Province de Québec et celle d'Ontario. Dans ces circonstances, tout chef de famille qui ne donnerait pas le nombre réel des membres qui la composent, se rendrait coupable d'une véritable trahison.

Il importe aussi de faire connaître fidèlement la valeur des biens mobiliers et immobiliers que l'on possède, et le revenu qu'ils donnent, afin que l'on puisse se former une juste idée des ressources de cette province, "que des hommes ennemis s'attachent à déprécier," comme le disait Mgr Baillargeon dans une circulaire en date du 13 décembre 1860. C'est le moyen de déjouer cette espèce de conspiration organisée contre une province dont le plus grand crime est d'être française et catholique ; et de démontrer que, toutes choses égales d'ailleurs, elle est non pas inférieure mais réellement supérieure aux provinces sœurs, à presque tous les points de vue.

Du reste, abstraction faite de ces graves considérations, pour quoi hésiterait-on à donner tous les renseignements demandés, et à dire toute la vérité ? Nous comprendrions, jusqu'à un certain point, le refus de répondre ou des déclarations inexactes, si par exemple, la taxe directe était en vigueur au Canada. et pesait sur

le revenu ou sur la propriété immobilière. Mais, Dieu merci, nous n'en sommes pas encore rendus là ; et il faut espérer que les administrateurs de la chose publique auront toujours assez de prudence et d'habileté pour gouverner sans avoir recours à ce remède *in extremis*. Alors, pourquoi donc, nous le répétons, hésiterait-on à donner tous les renseignements demandés, et à dire toute la vérité ? Si on a beaucoup d'enfants, si on a quintuplé la valeur et le revenu d'une propriété, peut-on ne pas être heureux de le faire connaître ! Si cet inventaire fait notre éloge, une certaine satisfaction personnelle n'est-elle pas légitime, lors même qu'elle se trahirait un peu ! Admettons que les réponses aux questions des recenseurs peuvent être pénibles quelquefois, mais seulement dans des circonstances différentes de celles que nous venons de supposer.

Que l'on dépouille donc, s'ils existent encore quelque part, des préjugés qui n'ont plus d'excuse, et qui ne peuvent que rendre ridicules ceux qui les entretiennent. Que chacun facilite la tâche difficile des officiers préposés au recensement. La loi et nos intérêts religieux, nationaux et politiques, nous en font un devoir de conscience.

HYPNOTISME

Les phénomènes produits par le magnétisme paraissent étrangers aux lois connues de la nature. Aussi ces phénomènes, quelquefois ridicules en apparence, sont si sérieux, que le P. Ventura les regardait comme *un des plus grands événements de notre siècle*, et que le P. Lacordaire les appelait *un demi-jour effrayant sur le monde invisible*. C'est dire assez que ces pratiques de magnétisme, de mesmerisme, d'hypnotisme, etc., peuvent avoir du danger pour la paix des familles, pour la santé, la raison et le salut des personnes qui s'y adonnent soit comme acteurs, soit comme spectateurs ; et s'il était possible de les faire cesser entièrement, la chose serait désirable ; mais on ne saurait l'espérer ; le mal a pris de trop grandes proportions. Puisque ce fléau ne saurait être arrêté dans sa marche, le seul moyen de garantir de ses dangers, c'est de faire connaître les principes qui, en ces sortes de circonstances, doivent servir de règles aux catholiques, quels qu'ils soient.

La foi à l'intervention des esprits dans les choses de ce monde, est une croyance qui semble aujourd'hui surannée : on la rangerait volontiers parmi les erreurs qui ont fait leur temps et que les lumières de la civilisation ont dissipées. Des catholiques même, par légèreté, semblent partager cette incrédulité pratique, sans

égard à l'enseignement sur ce point des divines Ecritures et de la sainte Eglise.

Les incrédules, comme Charcot et ses collègues, rejetant le monde des esprits ne voient dans les opérations hypnotiques que des résultats de causes secrètes, mais naturelles, ou des manœuvres frauduleuses habiloment conduites. Souvent même, au lieu de commencer par constater la réalité ou la fausseté du fait, pour en chercher ensuite la cause, comme le demande la logique, ils posent en principe que le fait serait absurde, et le nient sans examen.

Ce n'est pas ainsi que procédaient les Pères de l'Eglise et ses Docteurs : ils ne faisaient pas difficulté d'admettre les faits, et s'ils ne pouvaient les expliquer d'une manière naturelle, ils les attribuaient au démon, dont ils parlaient en un langage très précis, sûrs de ce qu'ils avançaient. Des hommes comme Tertullien, S. Justin, S. Jérôme, S. Augustin, étaient pour le moins aussi renseignés que les incrédules de notre siècle sur les forces générales de la nature, et c'est ce caractère commun, général, universellement connu des lois de la nature qu'ils prenaient pour base de leur argumentation. Il suffit de connaître leurs écrits, pour n'en pas douter.

Nous avons mentionné les Pères de l'Eglise ! On trouvera peut-être étrange qu'on y recoure au sujet de l'hypnotisme ! Mais c'est qu'au temps de Tertullien, chez les Romains, on évoquait les morts par des sortilèges qu'il décrit ; on opérail aussi, dans ce temps-là, des pratiques *rotatoires*, où l'on faisait parler les chèvres et les tables. Ce sont donc les superstitions tant décriées des anciens païens, qu'on renouvelle de nos jours, au dix neuvième siècle, si fier de ses lumières !

Il y a pour les hommes de science catholiques quelques principes, qui doivent leur servir de point d'appui et qu'ils ne doivent pas perdre de vue, quand ils ont à prononcer sur des faits du genre de ceux qui se produisent de nos jours par l'hypnotisme. Les voici formulés brièvement :

1o Il existe en très grand nombre des esprits créés, d'une intelligence supérieure à la nôtre. Les uns sont bons et très heureux ; les autres, déchus par leur faute de la félicité et de la gloire où ils avaient été placés, sont devenus mauvais et malheureux, sans avoir perdu pour cela la puissance inhérente à leur nature ;

2o Rien ne démontre que les uns et les autres n'aient pas, dans leur état actuel, sur les êtres matériels, un pouvoir naturel qui nous est inconnu dans son étendue aussi bien que dans les conditions de son exercice ;

3o Il est impossible de révoquer en doute tous les faits attribués à l'intervention des démons : ce serait renverser la certitude historique par sa base et nous jeter dans le pyrrhonisme universel. Or, ce que les démons ont fait dans un temps, ils peuvent le faire dans un autre, à moins que Dieu, qui a tout pouvoir sur eux, ne les en empêche. Les opérations de magie, de divination, de maléfice, de sortilège, d'évocation des morts, sont donc aussi possibles maintenant qu'autrefois, et l'on ne peut les repousser par une fin de non-recevoir on se dispensant de donner aucune raison ;

4o Que parmi les faits étranges et merveilleux qu'on a racontés dans ce genre, il y ait eu souvent de l'exagération, des illusions, de la mauvaise foi et de la fourberie, nous ne le contestons pas ; mais que tout soit naturel ou mensonger, nous ne pouvons l'accorder. Que les faits soient examinés sérieusement, que les plus grandes précautions soient prises pour qu'il n'y ait lieu à aucune tromperie, nous le demandons avec instance ; mais si le fait est constaté, qu'on ne le rejette pas sous prétexte qu'on n'en comprend pas la cause ;

5o Comme un effet ne peut exister sans cause et que rien ne peut être dans l'effet qu'il ne soit dans la cause, il doit toujours y avoir proportion entre les causes et les effets. Un effet purement matériel accuse une cause matérielle et rien de plus ; mais un effet dans lequel on voit des signes manifestes d'intelligence suppose nécessairement une cause intelligente.

De ces points capitaux suivent pour nous des conséquences sérieuses et pratiques, quelle que soit d'ailleurs notre opinion touchant les phénomènes devenus si célèbres de nos jours.

Voilà des principes qui auraient dû dissuader Babinet de chercher à expliquer toutes les opérations des médiums par la *ventriloquie*, bien insuffisante, à notre avis, — ou encore Schiff d'inventer sa ridicule *cheville claquante* pour expliquer les esprits frappeurs. On pourrait faire la même remarque pour les mille autres théories qu'on a imaginées et voulu faire accepter, à mesure que ces faits changeaient d'aspect dans leur manifestation.

Qui ne connaît les faits merveilleux des convulsionnaires de Saint-Médard ? Qui n'a entendu parler des lamas tartares-mongols qui s'ouvrent le ventre, retirent leurs entrailles et les replacent sans douleur ni danger ? Qui n'a vu les phénomènes opérés par le berger de Cideville ?

Va-t-on nous dire que les témoins de ces faits sont des jongleurs qui se sont concertés pour jouer la comédie ? Quoi ! il se rencontrerait trente, quarante, cinquante témoins pris dans tous les

rangs, à tous les âges de la vie, qui se seraient tous entendus pour affirmer des faits controvérsés, faux et inventés par eux-mêmes, mais si bien inventés qu'on ne saurait rencontrer aucune contradiction dans leurs nombreuses dépositions ? Une pareille monstruosité morale ne s'est pas vue jusqu'ici et ne se verra jamais.

Il ne reste donc qu'une seule explication possible et raisonnable, l'intervention du démon comme cause de ces phénomènes merveilleux, mais du démon associé à un homme dont il s'est fait l'agent et le ministre.

D'ailleurs, l'Eglise ne dit-elle pas dans le Rituel Romain : " Les signes de l'obsession par le démon sont : parler covramment une langue inconnue, ou comprendre celui qui la parle ; rendre visibles des choses cachées et placées à une grande distance ; déployer une force au-dessus de l'âge ou de la condition ; et d'autres signes de ce genre, qui, quand ils existent plusieurs à la fois, sont des indices encore plus sûrs."

Donc c'est être naïf que de vouloir expliquer naturellement, dans tous les cas, comment par exemple il se fait que des personnes ont parlé des langues qu'elles ignoraient complètement. L'Eglise n'a pas pu donner comme signes de possession des faits qui pourraient se produire toujours et dans tous les cas par des causes naturelles.

On aimera peut-être à voir consigner ici les conclusions de l'enseignement théologique qui est donné à l'Université-Laval sur le sujet qui nous occupe. C'est sévère, mais en tous points conforme au sentiment général des théologiens, à la tête desquels marche le très illustre Satolli.

Première conclusion.—Beaucoup de phénomènes du magnétisme ou de l'hypnotisme doivent être assurément attribués à un agent intellectuel, qui est supérieur à l'homme.

Deuxième conclusion.—Cet agent supérieur, auquel nous pensons qu'on doit attribuer beaucoup de phénomènes du magnétisme, est le démon.

Troisième conclusion.—A la vérité plusieurs phénomènes de l'hypnotisme peuvent être certainement ou au moins probablement expliqués par une cause naturelle ; mais cependant il semble probable que même ceux-là *quelquefois*, vu le mode d'après lequel ils se produisent, doivent être attribués au diable.

Cette dernière conclusion surtout étonnera quelques médecins catholiques qui se croient autorisés à affirmer la non-intervention des esprits, du moment que le fait peut en quelque façon s'expliquer par des causes naturelles.

Nous ne voudrions pas cependant omettre de dire que nous acceptons, avec tous les physiologistes qui se sont occupés d'hypnotisme, que la provocation de l'hypnose est d'origine naturelle. "Dissociation de l'activité cérébrale, excitation de certains centres nerveux, paralysie de certains autres, voilà ce qui constitue l'hypnose ou le sommeil magnétique, et tout ceci appartient à l'ordre naturel.—Mais après avoir plongé un sujet dans le sommeil magnétique, on peut obtenir des effets ou naturels et légitimes, ou préternaturels, et par conséquent mauvais, défendus." C'est là qu'est le danger !

Terminons par une page de l'abbé Méric, Docteur en théologie, professeur à la Sorbonne, qui, avant d'écrire son *étude sur l'hypnotisme*, a été admis à suivre les expériences de la Salpêtrière et de la Faculté de médecine de Nancy.

L'abbé Méric, dans la conclusion de son ouvrage, se demande si les phénomènes magnétiques dont il vient d'analyser les caractères, appartiennent à l'ordre naturel. Se basant sur ce que ces phénomènes de l'hypnotisme ont des caractères particuliers, tranchés, très inégaux, il les examine avec attention, les sépare les uns des autres et les classe.

"Au quatrième degré, dit-il, nous relevons des faits qui sont en opposition manifeste avec les lois de la physique, de la psychologie et de la physiologie, et nous sommes enfermés dans cette alternative, ou de nier l'harmonie de l'univers, la permanence des lois de la nature, la limite assignée aux forces de l'homme, ou de reconnaître l'intervention manifeste d'un agent préternaturel. Quand je vois une femme endormie lire dans mon entendement et révéler clairement les pensées que je m'efforce de cacher par un acte énergique de ma volonté, je dis : les lois fondamentales de la connaissance humaine sont ouvertement violées.

"Quand je constate scientifiquement, comme je l'ai fait, et comme d'autres l'ont fait avant moi, que cette femme hypnotisée raconte avec clarté, assurance, exactitude irréprochable ce que fait, à cent lieues d'ici, une personne inconnue pour elle, que je me contente de lui désigner, je dis : une loi physiologique est violée ; l'homme ne voit pas et ne peut pas voir naturellement à cette distance : il y a donc un agent préternaturel qui éclaire intérieurement et mentalement cette femme et qui fait apparaître à son imagination accidentellement obsédée, et plongée dans un état mystérieux, l'image de la ville, de la maison, de la personne dont elle me donne la description véridique. Cette femme ne devine pas, elle regarde ; aucune explication naturelle ne peut rendre compte de ce fait.

“ Quand je vois, enfin, une femme s'endormir au commandement mental de son magnétiseur, quoique celui-ci se trouve à une distance de plusieurs lieues, alors qu'elle ne peut absolument ni le voir, ni l'entendre, ni pressentir et deviner sa pensée, je le déclare hautement, il m'est impossible d'expliquer cette connaissance claire, précise, autrement que par une action particulière d'un agent préternaturel et je signale aux rationalistes cette dérogation éclatante aux lois connues de l'ordre naturel.

“ Les phénomènes qui appartiennent à l'hypnose sont donc très complexes, il faut une analyse attentive et pénétrante pour les démêler, pour distinguer leurs caractères particuliers et les classer. Tantôt naturels, quoique extraordinaires, tantôt préternaturels et marqués d'un caractère démoniaque évident, ils échappent par la capricieuse irrégularité de leur apparition et de leurs mouvements à cette sereine et perpétuelle harmonie des innombrables phénomènes physiques et chimiques de l'univers, dominés par des lois invariables qui servent elles-mêmes d'inébranlable fondement aux sciences naturelles. L'hypnose nous introduit dans des régions inconnues, où les chemins se croisent et se coupent sans cesse, chemins obscurs, tortueux, éclairés seulement de loin en loin par de fugitives lueurs, sans air et sans issue.

“ Rien ne rappelle, même de loin, dans les phénomènes bizarres de ces malheureuses créatures affectées de névroses cruelles et plongées dans un sommeil qui leur fait perdre accidentellement la raison et la liberté, ces phénomènes miraculeux et rayonnants, qui jettent un incomparable éclat dans la vie des Saints dont l'Eglise célèbre la mémoire. Rien dans ces créatures vulgaires, livrées quelquefois au vice et marquées d'un stigmate d'abrutissement ou d'audace lascive et provocante, n'élève l'âme vers ces régions tranquilles, bien loin, au-dessus de la terre, où nous entrons d'un élan et d'un coup d'aile, à la vue des prodiges de vertu, d'abnégation sereine, de dévouement, de sacrifice héroïque dont les saints nous donnent l'exemple.”

Chronique de la “ Semaine Religieuse ”

Le dictateur de l'Italie, M. Crispi, est redevenu simple mortel juste au moment où il était attendu pour ouvrir officiellement le carnaval. Sa chute a été un soulagement universel, et comme toujours, il a été conspué surtout par ceux-là mêmes qui avaient rampé devant lui. Il n'y a personne de plus insolent qu'un lâche, lorsqu'il n'a plus rien à craindre. Cette chute d'un des plus grands

ennemis de la Papauté n'est pas faite pour décourager les catholiques. Elle montre, en effet, qu'il suffit de quelques heures pour faire crouler l'échafaudage le mieux construit, et que les majorités parlementaires fondent quelquefois comme la neige sous l'action du soleil. La Providence l'a culbuté pendant qu'il travaillait à influencer la triple alliance pour exercer une pression sur le futur Conclave, et qu'il se préparait à occuper le Vatican pendant l'inter-règne pontifical. Ces faits font comprendre la situation pleine de périls du S. Siège à Rome, et démontrent que l'Eglise est menacée des plus grands maux. Car les époques où la liberté des Conclaves a été entravée, ont toujours marqué pour la Papauté une période d'épreuves lamentables. C'est pour cela que le 10^e siècle a été l'âge de fer de l'Eglise, et que le 14^e a vu la Papauté forcée de quitter Rome pour aller s'installer à Avignon. Qu'on ne dise pas que le gouvernement italien n'osera pas. Que n'a-t-il pas osé jusqu'à ce jour ! L'occupation violente du Vatican doit donc être envisagée comme une éventualité très probable. Sans doute, la Papauté ne succombera pas comme les institutions humaines, puisque l'assistance divine veille sur ses destinées ; mais elle n'en passera pas moins par de terribles épreuves, si cette probabilité se réalise. Aux catholiques incombe donc le devoir de prier plus que jamais.

Le bûcheron de Hawarden, M. Gladstone, continue sa campagne en faveur des catholiques anglais, qui ne sont pas encore sur un pied d'égalité avec leurs compatriotes protestants. Il a proposé dernièrement un projet de loi pour rendre les catholiques habiles à remplir les importantes charges de Lord Lieutenant d'Irlande et de Lord Chancelier. La faible majorité qui a protégé, en cette circonstance, cette vieille relique de la persécution religieuse, donne lieu de croire qu'elle sera avant longtemps reléguée au musée national. Sait-on combien de temps a parlé M. Gladstone ? Une vingtaine de minutes. Son discours sténographié occupe seulement une colonne de grand journal. Alors, il n'a pas traité la question à fond ? Pardon. Au moins, il a oublié des arguments importants ? Pas un seul. Il a admirablement dit tout ce qu'il fallait dire, et n'a rien oublié. Mais ce qui donne l'explication de l'énigme, c'est que le brillant orateur s'en est tenu à la question, et n'a pas commis ces ennuyeux hors d'œuvres, dont sont ordinairement émaillés les discours des députés qui pérorent jusqu'à trois et quatre heures sans désespérer. Il est des députés comme des prédicateurs, plus ils parlent longtemps, moins ils sont préparés et moins ils savent ce qu'ils sont pour dire quand ils commencent. Quand on voudra abréger les sessions de moitié, le président ne devra donner

et laisser la parole qu'aux députés qui ont préparé leurs discours. Il sera vrai, une fois de plus, que le temps est de l'or.

L'expérience prouve que le nombre de ceux qui sont contents de leur sort est bien petit. Combien, par exemple, qui voudraient être nés sur les marches d'un trône, ou au moins figurer parmi ceux que le monde appelle les grands. Pourtant rien n'est moins digne d'envie que le sort des grands. Pour comprendre, jetons les yeux sur quelques têtes couronnées. Le Czar de Russie, omnipotent dans son immense empire, est obligé de vivre confiné dans son palais. Les nihilistes ne lui permettent d'avoir ni un moment d'abandon, ni un moment de plaisir. L'empereur d'Autriche est le plus malheureux des hommes. Son frère a été fusillé au Mexique, son fils unique est mort tragiquement, il a supporté deux guerres désastreuses ; sa malchance est telle qu'après une campagne heureuse contre l'Italie, il a dû tout de même céder la Vénétie. Sa femme passe une partie du temps à voyager, et lui s'ingénie avec plus ou moins de succès à concilier les intérêts divers des multiples races de son empire. En Italie, le roi de Naples mène à Paris la vie d'un bourgeois, le grand duc de Toscane vit en ermite à Salzbourg, le représentant direct des Bourbons en Espagne est exilé, et le sort de la famille royale de Belgique est encore pire que tout cela. L'impératrice Charlotte, sœur du roi, est folle depuis l'assassinat de Maximilien ; le duc de Brabant, héritier de la couronne, est mort en 1869 ; l'Archiduc Rodolphe qui s'est suicidé en 1889, était gendre du roi ; et il y a quelques jours seulement le prince Beaudoin, neveu du roi et son héritier présomptif, est mort presque subitement. Dom Pedro, empereur du Brésil, a été détrôné l'année dernière ; le roi de Portugal dispute actuellement son trône à la révolution ; le roi de Danemark est plus pauvre qu'un de nos ministres ; tous les rois et princes d'Allemagne ne sont que d'humbles satellites de l'empereur d'Allemagne qui les traite en vrais écoliers ; le Pape est prisonnier dans le Vatican ; la reine d'Angleterre et les régentes d'Espagne et de Hollande jouent un rôle qui n'est pas fait pour la femme.

Cette dernière peut être relativement heureuse avec une couronne de fleurs sur la tête, mais non pas avec la couronne d'un pays. Bossuet avait bien raison de dire : " On n'aurait jamais cru qu'il y eût tant de larmes dans les yeux des rois." Donc, bien fous ceux qui envient le sort des grands. Plus on est élevé dans la hiérarchie sociale, plus on est proche du Calvaire ; et c'est par cette réflexion que nous terminons.

Hoffmann's Catholic Directory

Il y a à peine un mois que la nouvelle année est commencée, et déjà le *Catholic Directory* pour 1891 est en vente. Le sixième volume de cette publication dont l'éloge n'est plus à faire, est encore supérieur à ses aînés. Non seulement il nous donne la liste officielle du Sacré Collège, du personnel des Congrégations romaines, de l'épiscopat, du clergé séculier et régulier, des ordres religieux, des collèges, couvents, académies, hospices, asiles et écoles paroissiales du Canada et des Etats-Unis ; la liste des évêques, prêtres, religieux et religieuses décédés en 1890 ; mais il publie la liste de tous les journaux catholiques du Canada et des Etats-Unis, et fait connaître, pour bon nombre de diocèses, le nombre de mariages, baptêmes et sépultures qui ont eu lieu dans l'année. Il contient en outre les photogravures de plusieurs évêques, et entre autres celle de Mgr de Germanicopolis. Ce volume de 736 pages, que l'on peut se procurer chez MM. Hoffmann et Frères de Milwaukee, pour 50 cents, est une véritable mine de renseignements indispensables à grand nombre d'entre nous.

Nos remerciements pour l'envoi d'un exemplaire.

BIBLIOGRAPHIE

M. l'abbé Baillargé a bien voulu nous faire l'envoi de son dernier ouvrage, qui a pour titre : *La littérature en Canada, en 1890*. Nos remerciements.

La Littérature au Canada est un joli volume in-18, de 350 pages, en vente chez l'auteur, à Joliette, au prix de 50 centins. Elle nous donne la nomenclature des publications de tout genre, parues en 1890, et les fait suivre d'appréciations, tantôt personnelles à son auteur et tantôt empruntées. Nous en avons compté plus d'une centaine. Cette longue procession défile un peu pêle-mêle, mais la table alphabétique des auteurs appréciés remédie à cet inconvénient presque inévitable, et permet, sans perdre de temps, de faire connaissance avec n'importe lequel de ces derniers. Ces détails suffisent pour faire comprendre l'importance de ce travail, et les services qu'il est appelé à rendre. Il permet de se procurer, en un clin d'œil, des renseignements que l'on ne pourrait avoir autrement qu'en feuilletant des journaux et des revues que l'on n'a pas toujours sous la main. Il rend aussi un immense service, en faisant connaître cette foule de productions nouvelles parmi lesquelles les lecteurs peuvent ensuite faire un choix intelligent. Ce petit dictionnaire descriptif de *la Littérature au Canada, en 1890*,

devrait donc se trouver entre les mains de toute personne qui a quelque instruction.

L'auteur aurait ainsi l'avantage de rentrer dans ses déboursés, et pourrait, tous les ans, comme il semble en avoir l'intention, nous donner un travail identique. Après un certain temps, nous aurions une précieuse collection à laquelle les années ne feraient que donner du prix.

PETIT CARNET OU LE LIVRE D'OR DES PREMIERS COMMUNIANTS, honoré de nombreuses approbations de NN. SS. les Evêques et spécialement recommandé dans les Congrès Eucharistiques. 7^{me} édition, améliorée et augmentée. Beau vol. in-18, de 252 p. avec vignettes et encadrement rouge. Prix : 1,25.

Une multitude d'ouvrages, dans ces dernières années surtout, ont été publiés sur ce beau et important sujet de la Première Communion. Entre tous, nous croyons qu'il importe de signaler aux Pasteurs des âmes, et principalement aux Directeurs de Pensionnats de jeunes gens ou de jeunes personnes, le CARNET DE LA PREMIÈRE COMMUNION, qui, dans un format restreint, réunit les divers avantages des ouvrages précités.

H. & L. CASTERMAN, Tournai.—Paris, rue Bomparte, 66.

PETITE CHRONIQUE

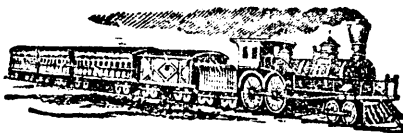
Les Quarante Heures auront lieu chez les Frères des écoles Chrétiennes de Québec, le 16 ; à l'hospice S. Joseph de la Délivrance, le 18 ; et aux Écureuils, le 20.

Mgr Troppel ne semble pas avoir réussi dans sa mission à Rome.

Le 8 mars, ont été ordonnés dans la basilique d'Ottawa, à la prêtrise : M. Alex. Mottard ; au diaconat : M. Alph. Arnauld ; au sous-diaconat : M. Alfred Myrand. Ce dernier est un québécois.

Le parti conservateur a remporté la victoire dans les élections générales qui ont eu lieu, le 5 mars, dans toute la Confédération. Le programme des libéraux était : réciprocité illimitée, et celui des conservateurs : réciprocité limitée.

Nous voyons par la *Vérité* de Québec, qu'il se publie à Montréal une revue politique et littéraire, intitulée *Canada-Revue*. Le directeur de cette *Revue* met, paraît-il, à la disposition de ses abonnés 1600 volumes, parmi lesquels figurent les œuvres d'Alexandre Dumas, Richebourg, Souvestre, Guy de Maupassant, etc. Nous mettons nos lecteurs en garde contre cette pacotille malsaine, et contre la *Revue* elle-même. Car l'esprit d'une publication dont le directeur exerce le métier d'empoisonneur public, ne peut pas valoir grand'chose.



CHEMIN DE FER

* * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * *

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Commencant *DIMANCHE* le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la *JETÉE LOUISE*, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la *SEMAINE*, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laissent *STE-ANNE*, à 5.20 a. m. et 2.60 p. m.

LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Decker Bros. N.-Y.,

Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,

Dominion & Cie.,

Gornwall & Cie.,

Burdet & Cie.,

Schiedmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphons, 278.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme) est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE, QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.

UN ORGUE-HARMONIUM — A BIEN BON MARCHÉ —

DESCRIPTION ET DEVIS, STYLE GOTIQUE, BUFFET EN NOYER NOIR, TUYAUX DE FAÇADE ORNÉS ET DORÉS, SPÉCIALEMENT FABRIQUÉ POUR EGLISES OU CHAPELLES etc. etc. etc. etc.

CONTENU

Deux claviers, un pédalier, 23 registres, 2 pédales, souffleries aux pieds et à la main.

GRAND ORGUE.

| | | |
|-------------------------|------------------|---------------------------|
| Bourdon basse 16 pieds. | Musette 2 pieds. | Bourdon, haute, 16 pieds. |
| Diapason " 8 " | Voix céleste 8 " | Diapason " 8 " |
| Principal " 4 " | Voix humaine. | Principal " 4 " |

SWEEL ON RECIT.

| | | |
|---------------------|-------------------|-----------------------|
| Seraphine 8 pieds | Clarion, 4 pieds. | Delicante 8 pieds. |
| Flute magique 2 " | Piccolo 2 " | Cella 16 " |
| Contre-basson 8 " | Æoline 8 " | Coupleur de pédale. |
| Coupleur d'octaves, | Diapason forte, | Coupleur de claviers. |

PÉDALE DE 30 NOTES

Pédale Violoncelle, Pédale Bourdons.

PÉDALES DE COMBINAISONS

Pédale du grand orgue, Pédale du recit, Levier souffleur.

M. ALF. HUTCHISON, accordeur d'orgues d'églises et de pianos de la ci-devant maison Bernard & Allaire, est maintenant attaché à notre nouvelle maison, ainsi pour ses services l'on voudra bien s'adresser directement à nous.

BERNARD. FILS & Cie.,

EDITEURS DE MUSIQUE, coin des Rues ST-JEAN et STE-URSULE,
(En face de Mr. McWilliam, confiseur) Haute-Ville.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS **CHARLAND & Cie.,** LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des Etats Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronnage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.